Niederanven, le 23 septembre 2024

Niederanven, le 23 septembre 2024

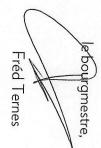
AVIS AU PUBLIC

attributions le Travail du 9 septembre 2024 (Autorisation N° 3A/2024/2556/173) il est porté à la connaissance du public, que par décision du Ministre ayant dans ses l'exploitation d'un ascenseur à Niederanven, 164, route de Trèves l'Administration des Bâtiments Publics a obtenu l'autorisation relative à Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés,

L-6977 Oberanven à partir du 23 septembre 2024 pendant 40 jours. Le dossier est déposé pour inspection à la mairie de Niederanven, 18, rue d'Ernster,

la présente décision de déchéance dans un délai de quarante jours à partir du jour de la publication de d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être introduit sous peine recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la Constitution et à la loi modifiée du 7 Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 susmentionnée, à la loi du 12

Pour le collège échevinal







18, rue d'Ernster → L-6977 Oberanven → B.P. 21 → L-6905 Niederanven → T. (+352) 34 1134-1 → secretariat@niederanven.lu www.niederanven.lu

> ⊂ PUBLIC

attributions le Travail du 9 septembre 2024 (Autorisation N° 3/2022/0339/181) la il est porté à la connaissance du public, que par décision du Ministre ayant dans ses de l'Aéroport de Luxembourg. société PROXIMUS Luxembourg S.A. a obtenu l'autórisation relative à l'exploitation d'un émetteur d'ondes électromagnétiques au CargoCenter sur le site Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés,

L-6977 Oberanven à partir du 23 septembre 2024 pendant 40 jours. Le dossier est déposé pour inspection à la mairie de Niederanven, 18, rue d'Ernster,

la présente décision de déchéance dans un délai de quarante jours à partir du jour de la publication de d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être introduit sous peine recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la Constitution et à la loi modifiée du 7 Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 susmentionnée, à la loi du 1,2

Pour le collège échevinal,



